

FORMATION

ACTUALITÉ PAIE 2023

DURÉE 21 heures réparties sur 3 séances (3 x 7 h)

PARTICIPATION INTER-ENTREPRISES - EN PRESENTIEL

LIEU dans les locaux du Cabinet TEN FRANCE – 86000 POITIERS – Salle 5

DATES ET HEURES

- 8 juin 2023 (9h – 12h30 / 14h – 17h30)
- 12 septembre 2023 (9h – 12h30 / 14h – 17h30)
- 14 décembre 2023 (9h – 12h30 / 14h – 17h30)

TARIF INDIVIDUEL 1.620 € HT (1.944 € TTC) pour heures soit 540 € HT par séance (7 h)

PREREQUIS Aucun prérequis

PUBLIC CONCERNE Dirigeants et gestionnaires du personnel (DRH, RAF, RRH, assistant(e)/chargé(e) RH, gestionnaires des payes, ...).
Disposer d'une connaissance de base en paye et/ou d'une expérience pratique des ressources humaines est un plus.

ACCESSIBILITE Nos séances sont accessibles à différents types de handicap. Contacter le référent handicap (cf point « 8. Contacts ») avant la conclusion de la convention pour vérifier la compatibilité et les possibilités d'adaptation.

DÉLAI INSCRIPTION Au plus tard le 1^{er} juin 2023

MODALITÉ INSCRIPTION bulletin d'inscription à adresser par mail (formation@tenfrance.com) ou par courrier (CS 61074 – 86061 POITIERS CEDEX 9)

ÉQUIPEMENT REQUIS S'agissant d'une formation en présentiel, aucun équipement particulier n'est requis pour les stagiaires



1. OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

- ↳ connaître la réglementation applicable dans les domaines abordés lors de la formation, avec des illustrations concrètes et commentées ;
- ↳ pouvoir appliquer cette réglementation dans l'entreprise, de la manière la plus adaptée possible.

2. CONTENU DE LA FORMATION

Le contenu des parties "actualité légales et réglementaires" et "jurisprudences" est déterminé au fur et à mesure de l'actualité sociale. Les cas pratiques, pour la plupart, sont également fixés au regard des évolutions législatives.

Les cas/thèmes pratiques envisagés en 2023, sous réserve de l'évolution des textes de loi qui justifierait de modifier le programme, seraient :

- ♦ Traitement en paye des indemnités de rupture
- ♦ Les contrats aidés ...,
- ♦ La gestion en paye des indemnités de congés payés
- ♦ Plafonds et tranches de cotisations

3. MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

a) ORGANISATION MATÉRIELLE et MOYENS

Chaque stagiaire sera destinataire d'un support de formation ainsi que d'un questionnaire d'évaluation à chaud. Le retour auprès de l'intervenant de la fiche d'évaluation à chaud est impératif.

b) DÉROULEMENT PÉDAGOGIQUE DES SÉANCES

Chaque séance comporte l'analyse :

- de textes récents en matière de droit du travail appliqué à la paye et leurs implications dans l'entreprise ;
- de cas /thèmes pratiques, destinés à rappeler certains points de réglementation, leur application pratique et à permettre à l'employeur, le cas échéant, d'adapter ou de corriger certaines pratiques de paye ;
- de décisions de justice et de leur traduction concrète dans l'entreprise,

Chaque séance est basée sur des échanges avec l'animateur, pour savoir comment traduire concrètement cette réglementation dans l'entreprise.

Le formateur répondra à toutes les questions posées. Un dialogue et des échanges ponctueront cette journée de formation.

c) OUTILS UTILISÉS

Au cours de chaque séance, un contrôle collectif des connaissances acquises par les stagiaires (évaluation des apprentissages) sera opéré.

4. ANIMATION

La formation est dispensée par un avocat en droit du travail :

- Arnaud de CAMBOURG, avocat associé TEN LA ROCHELLE

Des avocats du Cabinet TEN FRANCE appartenant au secteur « judiciaire social » peuvent également être amenés à intervenir suivant le thème pratique abordé.

5. MODALITÉ DE SUIVI DES PRÉSENCES

Les stagiaires présents ainsi que l'intervenant devront émarger la feuille de présence qui sera remise en début de chaque séance.

6. MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

a) QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION A CHAUD

- ⇒ Séances des 8 juin et 12 septembre 2023 : questionnaire portant sur le contrôle des connaissances (Compréhension et acquisition des connaissances du stagiaire) par le biais de questions / réponses
- ⇒ Séance du 14 décembre 2023 (dernière séance) : Questionnaire portant sur 3 points :
 - ♦ Contrôle des connaissances ;
 - ♦ L'atteinte des objectifs par le stagiaire ;
 - ♦ Déroulement de la formation.

b) QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION A FROID

Un questionnaire sera envoyé au stagiaire et au responsable hiérarchique de ce dernier, entre + 45 et + 60 jours après la formation, afin d'évaluer quelque temps après la formation l'effet des apprentissages dans la vie professionnelles du stagiaire.

7. CLÔTURE DE LA FORMATION :

- 1) A l'issue de la formation (soit à la séance 3), chaque stagiaire présent devra impérativement remettre à l'intervenant le questionnaire d'évaluation à chaud (contrôle des connaissances / atteinte des objectifs par le stagiaire / appréciation sur le déroulement de la formation).
- 2) Envoi au stagiaire d'un dossier comprenant :
 - le certificat de réalisation établi sur la base des feuilles d'émargement ;
 - les feuilles de présence émargées par le stagiaire et l'intervenant.
- 3) Conformément aux modalités d'évaluation (cf. point 6 « modalités d'évaluations »), sera adressé au stagiaire et à son responsable hiérarchique un questionnaire d'évaluation à froid portant sur l'acquisition des connaissances par le stagiaire et leurs applications dans l'entreprise. Ces 2 évaluations devront être retournées, par mail à formation@tenfrance.com ou par voie postale (CS 61074 – 86061 POITIERS CEDEX).

8. CONTACTS

Tél : 05 49 55 99 17 **Mail** : formation@tenfrance.com

| | |
|--------------------------------------|--|
| <u>Référent pédagogique</u> | Alexandra SERVOUZE-MERCIER, avocate associée <i>Droit du travail (conseil social) et droit de la sécurité sociale et protection sociale</i> |
| <u>Référent handicaps</u> | Benoît TRIPON, avocat associé <i>Droit du travail (conseil social) et droit de la sécurité sociale et protection sociale</i> |
| <u>Référent administratif</u> | Fabienne JAMMES, assistante |



Interlocuteurs pour cette formation : *Arnaud DE CAMBOURG*
Tél : 05 86 58 01 70
adecambourg@tenlarochelle.com

Alexandra SERVOUZE-MERCIER
Tél : 05 49 55 99 17
aservouze@tenfrance.com